

Vénissieux, le 6 mai 2024

BOOSTHEAT CONVOQUE SES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **LE 10 JUIN 2024**

BOOSTHEAT (FR001400OS22 / ALBOO), acteur industriel et logiciel français de l'efficacité énergétique, informe ses actionnaires qu'une assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) de la Société se tiendra le lundi 10 juin 2024 à 9 heures au 14, rue de la République à Suresnes (92150).

L'avis de réunion valant avis de convocation et contenant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au Bulletin des annonces légales et obligatoires (Balo) ce jour et est consultable sur le site Internet de la société.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social et sur le site internet de la Société ou transmis sur simple demande adressée à Uptevia ou à l'adresse mail suivante : investisseurs@boostheat.com.

Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur

www.boostheat-group.com

À PROPOS DE BOOSTHEAT

Constituée en 2011, BOOSTHEAT est un acteur de la filière de l'efficacité énergétique. La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique grâce à l'intégration de sa technologie dans des applications fortement consommatrices d'énergie. BOOSTHEAT a conçu et développé un compresseur thermique protégé par 7 familles de brevets permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie pour tendre vers une utilisation raisonnable et pertinente des ressources.

BOOSTHEAT est cotée sur Euronext Growth à Paris (ISIN : FR001400OS22).

| CONTACTS

ACTUS finance & communication – Jérôme FABREGUETTES LEIB

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 78 / boostheat@actus.fr

ACTUS finance & communication – Anne-Charlotte DUDICOURT

Relations Presse

Tél. : 06 24 03 26 52 / acdudicourt@actus.fr

Avertissement :

La société BOOSTHEAT a mis en place un financement sous forme d'ORA avec la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO), qui, après avoir reçu les actions issues du remboursement ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société.

Les actions, résultant du remboursement ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO).

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.